



**Règlement concours de scénario
« Couper Court »**

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**



Contexte

Dans le cadre de l'appel à concours « **Couper court** », L'association Le Cercle soutenue par le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPD), le conseil intercommunal de sécurité et de la prévention de la délinquance (CISPD), la préfecture et le Département des Côtes d'Armor, l'Agglomération de Saint Briec Armor, et la Ville de Saint Briec, lance un concours de scénario en direction des jeunes habitants des Côtes d'Armor dans le cadre du Plan départemental des actions de Sécurité Routière 2023 (PDASR).

L'objectif est d'impliquer les jeunes sur des projets du territoire en profitant de leur capacité d'engagement et de leur potentiel de créativité pour participer à des actions de sensibilisation et de prévention routière et notamment sur les conséquences des conduites à risques en s'appuyant sur au moins un des enjeux prioritaires suivants :

- Les jeunes conducteurs (18-24 ans) ;
- Les mobilités actives (piétons, vélo) et les nouvelles mobilités ;
- Les 2 roues motorisées ;
- La conduite sous influence (alcool et stupéfiants)

Cet appel à scénario s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, amateurs, étudiants ou jeunes actifs curieux ou passionnés par l'audiovisuel qui souhaitent réaliser un film accompagné par des professionnels.

Conditions générales de candidature

La candidature

1. Thème : «**Appel à scénario jeunesse autour des conduites à risques** »
2. Format : 3 pages maximum, selon les règles d'usages.
3. Le genre du film peut être : *un court métrage de fiction ; un teaser ou clip vidéo*
4. Le ou les auteurs doivent résider dans l'agglomération Saint Briec Armor ou en Côtes d'Armor.
5. Le ou les auteurs doivent avoir entre 16 et 25 ans.

Les sociétés privées ne peuvent répondre à cet appel à scénario.

En cas de co-écriture, il faut préciser le nombre d'auteurs dans la limite de 3 auteur(e)s.

Les jeunes peuvent répondre à titre individuel ou dans le cadre d'une association jeunesse porteuse.

Constitution du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit être obligatoirement constitué de :

1. Synopsis du film en 5 lignes maximum.
2. Scénario : version du scénario en 3 pages maximum. (Environ 1 page / minute)
3. Une note d'intention et de réalisation détaillant les motivations de l'auteur et sa vision (1 page)
4. CV complet du ou des auteurs et de l'équipe prétendue du film.
5. Copie de la carte d'identité et justificatif de domicile.

Envoi de dossiers :

Les candidatures doivent être envoyées à l'association Le Cercle par e-mail à l'adresse suivante : mickaelclouet@associationlecercle.fr.

Date limite de réception des dossiers : le mardi 3 Octobre à 18h.

Un(e) auteur(e) ne peut présenter qu'un dossier de candidature.

Format de fichiers numériques .word / .pdf

Comité de sélection :

Parmi les scénarios proposés, le comité choisira le/la lauréat.e à la majorité de ses membres et selon les critères d'originalité, de qualité et de pertinence.

Les scénarios seront anonymisés pour le comité de sélection, afin de respecter l'égalité des chances.

Le comité de sélection est constitué, du maître d'œuvre Le Cercle, de l'intervenant réalisateur, d'un scénariste professionnel, d'un représentant de structures compétentes dans le domaine de la prévention routière (PDASR), d'un représentant du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, de l'Agglomération de St Brieuc, de la ville de ST Brieuc.

Pour la délibération, le comité de sélection se réunira au plus tard le vendredi 6 Octobre 2023.

Les décisions du comité sont sans appels et n'ont pas à être justifiées.

Les candidats non retenus seront notifiés par e-mail.

Cahier des charges du scénario

1. Le scénario doit raconter une histoire comportant **une ou plusieurs conduites à risques**.
2. La présentation du scénario (3 pages maximum) doit faire figurer avec précision, dans la mesure du possible, les décors, les actions, les éventuels dialogues et autres éléments associés à l'image et au son.
3. La production doit si possible rendre visible la **variété des publics**.

Cadrage général du concours

Après délibération du comité de sélection **1 scénario sera retenu et son film sera réalisé.**

1. Le/la lauréat.e profitera de **7 jours d'accompagnement par un réalisateur professionnel**, entre la phase d'écriture, le tournage et la postproduction, en fonction des disponibilités de chacun, **entre le octobre et décembre 2023**.
2. Le film doit-être réalisé en prises de vues réelles et le tournage doit se dérouler sur le territoire de l'agglomération Saint-Brieuc Armor.
3. Le/la lauréat.e du projet sélectionné s'engage à s'investir pleinement dans sa collaboration avec l'association et l'intervenant réalisateur dans toutes les étapes de la préparation, de la réalisation et de la postproduction jusqu'à la finalisation de son projet.
4. Les moyens techniques de production et de post production mis à disposition par Le Cercle couvriront l'essentiel des moyens nécessaires à la fabrication du court métrage. Les besoins

additionnels en décors, accessoires, comédiens etc., sont de la responsabilité du porteur de projet et ne pourront être totalement à la charge de l'association.

5. La copie finale du film devra être réalisée et rendue au plus tard pour Fin 2023.
6. Le film sera valorisé par l'ensemble des partenaires lors d'événements en lien avec la prévention routière dans le département, en milieu scolaire et sur les réseaux sociaux.
7. Le.la lauréat.e se verra remettre **une bourse de 1200 €** à la première projection lors d'une cérémonie officielle. L'utilisation de cette bourse lui est laissée à son libre choix.

Rappel de l'agenda :

Lancement de l'appel à scénario : le **Jeudi 15 Juin 2023**

Date limite de réception des dossiers : le **mardi 3 Octobre 2023**

Délibération : le **vendredi 6 Octobre 2023.**

Journée(s) de finalisation du scénario avec un professionnel : **Octobre/ Novembre 2023**

Tournage : **3 jours pendant les vacances d'automne.**

Restitution du film : **Avant fin 2023**

Diffusion et remise de la bourse : **Mars ou Avril 2024**

Pour toute demande d'information et envoie de candidature :

mickaelclouet@associationlecercle.fr